Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Chevalley Michel / Genoud (Braillard) François 2020-CE-255
Problématique du remplacement des enseignant-e-s dans les classes 1H à 8H

I. Question

Ensuite du mandat que 8 collègues député-e-s et nous-mêmes avions déposé puis retiré, respectivement le 28 mars et le 11 décembre 2018, nous souhaitons être renseignés sur l'évolution de la situation.

Dans sa réponse du 5 novembre 2018, le Conseil d'Etat évoquait un certain nombre de pistes, pour améliorer une situation, devenue parfois très problématique.

Intéressés de savoir comment, concrètement, les perspectives évoquées dans la réponse au mandat ont été mises en œuvre et quelles sont les premières conclusions qu'il est permis d'en tirer, nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Combien y a-t-il aujourd'hui de remplacements dans les classes enfantines et primaires, soit dans les classes de 1H à 8H ?
2. Qui sont ces remplaçantes et remplaçants actuellement à pied d'œuvre : personnes enseignant à temps partiel, personnes ayant récemment ou moins récemment quitté l'enseignement, jeunes en formation, autres profils ?
3. Qu'en est-il du logiciel IS Academia ? Est-ce qu'il facilite, comme on l'attendait, la tâche des responsables d'établissement, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du personnel enseignant et donc la gestion des remplacements ?
4. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il était question d'être plus restrictif avec les congés non-payés, d'organiser les séances et les formations hors temps de classe et d'inciter les personnes enseignantes à augmenter temporairement leur taux d'activité. Qu'en est-il pour chacun de ces trois points ?
5. Autre piste pour pallier la difficulté, augmenter le nombre des admissions à la HEP. Si, en 2018, 110 étudiant-e-s ont été admis-e-s en formation à la HEP, combien y en a-t-il eu à la rentrée 2019, respectivement à la rentrée 2020 ?
6. Combien, parmi ces étudiants ont, en 2019 et en 2020, obtenu un diplôme d'enseignement délivré par la HEP ?
7. Pour chacune de ces deux volées de diplômes, combien enseignent aujourd'hui dans les classes primaires (1H à 8H) du canton ?

21 décembre 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

La problématique des remplaçants-es est une préoccupation permanente pour la DICS, en particulier en ce qui concerne l'école primaire. Elle représente un grand défi pour les directions d'école (autorité d'engagement pour le personnel enseignant remplaçant) ainsi que pour les services de l'enseignement. Ce défi est d'autant plus important avec la crise sanitaire actuelle.

1. *Combien y-a-t-il aujourd'hui de remplacements dans les classes enfantines et primaires, soit dans les classes de 1H à 8H ?*

Les heures effectuées par le personnel enseignant remplaçant sont en principe payées le mois suivant. Aussi, pour avoir une vue plus précise de la situation, il a été tenu compte des paiements effectués en septembre, octobre, novembre et décembre 2020. Cette analyse permet d'indiquer une moyenne mensuelle de remplacements calculés en EPT (équivalents plein temps). A signaler que ce nombre moyen est accentué par les effets des absences liées au COVID-19.

Ainsi, pour les deux parties linguistiques confondues, le nombre moyen d'EPT mensuels de remplacements est de :

> septembre : 44 EPT soit 5368 unités d'enseignement (nombre de leçons de 50 minutes par jours de classe X nombre d'EPT)
> octobre : 91 EPT soit 6188 unités d'enseignement
> novembre : 92 EPT soit 10856 unités d'enseignement
> décembre : 117 EPT soit 8424 unités d'enseignement

Soit une moyenne de 86 EPT et 7709 unités d'enseignement par mois.

2. *Qui sont ces remplaçantes et remplaçants actuellement à pied d'œuvre : personnes enseignantes à temps partiel, personnes ayant récemment ou moins récemment quitté l'enseignement, jeunes en formation, autres profils ?*

Les enseignants-es remplaçants-es diplômés-es représentaient, pour ces quatre mois, le 69 % du corps enseignant remplaçant. Parmi ces enseignants-es diplômés-es, nous dénombrons deux grandes catégories soit :

> des enseignants-es avec un diplôme HEP, de l'école normale cantonale ou avec un Master en enseignement spécialisé, dont la grande majorité est issue du personnel déjà engagé à temps partiel, le solde étant assuré par des enseignants-es retraités-es ou qui ne souhaitent pas d'engagement fixe.
> des enseignants-es avec un autre titre d'enseignement (diplômes pour l'enseignement au secondaire I, au secondaire II ou autres).

Sur la même période, les enseignants-es remplaçants-es non-diplômés-es représentaient 31 % du total. Parmi ces personnes, on peut distinguer deux grandes catégories soit :

> des personnes au bénéfice d'un titre universitaire (Bachelor ou Master)
  > qui sont en formation pédagogique
  > qui sont dans une autre filière de formation universitaire
  > qui ne sont plus en formation universitaire

> des enseignants-es sans titre universitaire
  > qui sont pour la majorité en cursus de formation HEP
  > qui ont des profils variés

3. *Qu'en est-il du logiciel IS Academia ? Est-ce qu'il facilite, comme on l'attendait, la tâche des responsables d'établissement, plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du personnel enseignant et donc la gestion des remplacements ?*

Le logiciel IS Academia fonctionne depuis trois ans au niveau de l'école primaire francophone et alémanique pour la gestion des contrats annuels du corps enseignant. Depuis l'année scolaire 2020/21, il est entré en vigueur pour le degré secondaire I alémanique, il en sera de même pour l'année scolaire 2021/22 pour les écoles secondaires I francophones.

Depuis le 1er janvier 2021, pour les écoles primaires francophones, ce logiciel est aussi entré en vigueur pour la gestion des contrats de remplacements ainsi que pour la gestion des absences.

Parallèlement à cette mise en place de la gestion des contrats annuels ou non-annuels, le logiciel IS Academia propose, depuis juin 2019, une plateforme électronique afin de faciliter la tâche des directions d'établissement scolaire lors du recrutement d'enseignants-es pour des remplacements de courte ou de longue durée.

Durant l'année scolaire 2019/20, s'y sont inscrites 3022 personnes. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, ce sont principalement des enseignants-es travaillant à temps partiel, des enseignants-es qui ont récemment pris leur retraite et des étudiants-es en formation qui y sont recrutés. Sur les 415 offres de remplacement publiées, 273 ont concerné le niveau primaire. En moyenne, une offre a fait l'objet de 9.4 candidatures.

L'ambition affichée lors de la mise en place de cette plateforme n'était pas de créer des remplaçants-es mais bien d'en faciliter le recrutement. A ce stade, aucune enquête de satisfaction n'a été menée mais les retours des directions d'écoles sont positifs et montrent que cette nouvelle plateforme offre de meilleures solutions pour ce qui est des absences planifiées. Pour les remplacements à trouver dans l'urgence, priorité est donnée aux solutions internes à l'établissement scolaire mais la fonctionnalité de recherche offerte dans la plateforme représente tout de même une aide en cas de besoin.

4. *Dans la réponse du Conseil d'Etat, il était question d'être plus restrictif avec les congés non-payés, d'organiser des séances et les formations hors temps de classe et d'inciter les personnes enseignantes à augmenter temporairement leur taux d'activité. Qu'en est-il pour chacun de ces trois points ?*

Au niveau des congés non-payés, la DICS (par son Service des ressources et en accord avec les chefs des services de l'enseignement) est effectivement devenue plus restrictive. Outre les critères restrictifs pour l'octroi d'un congé non-payé (pour la grande majorité de ceux-ci liés à la situation familiale, au prolongement du congé de maternité ou pour des formations) ces congés ne peuvent être accordés que si la direction confirme, dans son préavis, que le remplacement est organisé. Une directive ad hoc sur ce sujet a été élaborée et est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Au niveau des formations, les services de l'enseignement prennent un soin particulier pour fixer les séances et les formations hors du temps de classe. L'article 36 al. 3 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) prévoit qu'une journée ou deux demi-journées de formation pédagogique par année scolaire réunissant l'ensemble du corps enseignant peuvent être organisées sur le temps scolaire par la direction d'établissement. Cette journée est annoncée en début d'année scolaire aux parents, les élèves sont mis en congé, ce qui n'engendre pas de remplacements.

Des remplacements sont organisés pour des séances relatives à l'élaboration de moyens d'enseignement ou pour des mandats externes (liés à des conventions avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP, ou la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP) mais cela ne représente que très peu d'unités remplacées.

Au niveau de l'augmentation des taux d'activité, il n'y a pas de directive formelle ni de recommandations de la part des services d'enseignement envers les directions d'école d'inciter les enseignants-es à augmenter ponctuellement leurs taux d'activité. Cela relève de la responsabilité des directions d'école de chercher tout d'abord une solution à l'interne en proposant les leçons à remplacer (en particulier dans le cas des duos pédagogiques) avant la mise au concours externe du poste de remplacement. Il convient de noter que la crise sanitaire actuelle a accentué l'esprit de solidarité et la flexibilité des enseignants-es en fonction qui s'engagent davantage pour le remplacement de leurs collègues.

5. *Autre piste pour palier la difficulté, augmenter le nombre des admissions à la HEP. Si, en 2018, 110 étudiant-e-s ont été admis-e-s en formation à la HEP, combien y en a-t-il eu à la rentrée 2019, respectivement à la rentrée 2020 ?*

Pour 2019, il s'agit de 108 étudiants-es francophones et 41 germanophones pour un total de 149 étudiants-es.

Pour 2020, il s'agit de 135 étudiants-es francophones et 37 germanophones pour un total de 172 étudiants-es.

6. *Combien, parmi ces étudiants ont, en 2019 et en 2020, obtenu un diplôme d'enseignement délivré par la HEP ?*

Pour 2019, la HEP fait état de 97 diplômés-es francophones et 19 germanophones, ainsi que 12 qui ont obtenu le diplôme bilingue pour un total de 128 diplômés-es.

Pour 2020, la HEP fait état de 88 diplômés-es francophones et 21 germanophones ainsi que 16 qui ont obtenu le diplôme bilingue pour un total de 125 diplômés-es.

7. *Pour chacune des deux volées de diplômés, combien enseignent aujourd'hui dans les classes primaires (1H à 8H) du Canton ?*

Au niveau des diplômés-es 2019

Sur les 97 diplômés-es francophones : 81 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel, 8 ont un engagement en qualité de remplaçant-e et 8 ne travaillent pas pour l'Etat de Fribourg.

Sur les 19 germanophones : 10 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel, 1 a un contrat de remplaçant et 8 ne travaillent pas pour l'Etat de Fribourg.

Sur les 12 diplômés-es bilingues : 3 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel, 3 font des remplacements ponctuels, 6 ne travaillent pas pour l'Etat de Fribourg.

Au niveau des diplômés-es 2020

Sur les 88 diplômés-es francophones : 44 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel, 31 ont un contrat de remplaçant ou ont des engagements ponctuels et 13 n'ont pas d'engagements auprès de l'Etat de fribourg.

Sur les 21 germanophones : 14 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel, 1 fait des remplacements à l'heure et 6 n'ont pas d'engagement auprès de l'Etat de Fribourg.

Sur les 16 diplômés-es bilingues : 6 enseignants-es travaillent avec un contrat annuel et 10 n'ont pas d'engagement auprès de l'Etat de Fribourg.

23 février 2021